

**Daniel VAIREL**  
**Géomètre-Expert D.P.L.G.**  
Diplômé de l'Institut de Topométrie  
Résidence Faubourg St. Lazare  
6, Place St. Lazare  
84000 Avignon  
Tél. & fax : 04.90.86.34.10.  
Siret 329812101 00015  
APE 742C  
N° INTRA COM. : 37329812101

[daniel.vairel@wanadoo.fr](mailto:daniel.vairel@wanadoo.fr)

## ENQUETE PUBLIQUE : RAPPORT D'ENQUETE

Enquête publique prescrite dans la Commune de CHATEAUNEUF-DU-PAPE,  
Par l'Arrêté Municipal du 17 septembre 2018 de Monsieur le Maire de Châteauneuf-du Pape,

Préalablement au

DEPLACEMENT ET CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DES  
TERRES BLANCHES CR 339

### Sommaire :

Désignation du Commissaire Enquêteur  
Publicité  
Déroulement de l'enquête  
Consistance du dossier  
Observations du Public  
Analyse des observations du public

### Désignation du Commissaire Enquêteur.

Suite à la demande en date du 14 septembre 2018, par courriel de Mme ACEM, responsable du service Foncier et Juridique de la mairie de Châteauneuf-du-Pape, de me voir désigner en qualité de Commissaire Enquêteur, j'ai sans délai par courriel donné mon accord pour conduire cette mission.

Le 17 septembre 2018, les dates de l'enquête, les mesures de publicité et les jours de présence en mairie du Commissaire Enquêteur ont été convenues.

Le 17 septembre 2018, par arrêté de Monsieur le Maire, portant ouverture de l'enquête publique du 15 octobre 2018 au 29 octobre 2018, je, soussigné, Daniel VAIREL, Géomètre Expert, demeurant 6, Place Saint-Lazare à AVIGNON, inscrit sur la liste des commissaires enquêteurs du Département de Vaucluse, ai été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le 11 octobre 2018, préalablement à l'ouverture de l'enquête, j'ai coté et paraphé l'ensemble des pièces du dossier soumis au public ainsi que le registre d'enquête à feuillets mobiles préparé par la mairie.

Le 11 octobre 2018, j'ai visité les lieux,

## Publicité.

Les formalités de publicité ont fait l'objet :

- a- de deux parutions dans la presse locale, le 25 septembre 2018, à la rubrique Avis d'Enquête Publique, l'une dans « Le Dauphiné Libéré » et l'autre dans « Les Petites Affiches de Vaucluse, écho du mardi »,
- b- d'un affichage en mairie et sur la porte d'entrée de la mairie à l'extérieur de celle-ci,
- c- d'un affichage sur les lieux de l'arrêté portant ouverture de l'enquête, en début et en fin du chantier,

## Déroulement de l'enquête.

L'enquête s'est, normalement, déroulée du lundi 15 octobre 2018 au lundi 29 octobre 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

J'ai siégé en Mairie de Châteauneuf-du-Pape :

Lundi 15 octobre 2018 de 9 h à 12 h  
Lundi 29 octobre 2018 de 14 h à 17 h

Lors de ma première permanence, j'ai entendu deux représentants de la mairie de Châteauneuf-du-Pape, Monsieur Le Maire et Madame ACEM, et reçu M. Pascal DIFFONTY, demandeur, dans ce projet de Déplacement du chemin des Terres Blanches.

Le registre d'enquête déposé en mairie a recueilli deux observations. Les auteurs sont M. Daniel NURY et M. Didier MAYARD.

A l'issue de l'enquête le 29 octobre 2018, conformément à l'arrêté municipal du 17 septembre 2018, le registre d'enquête publique a été clos et signé par le Commissaire Enquêteur et remis M. le Maire.

## Consistance du dossier.

L'ensemble des pièces constituant le dossier d'enquête sont identifiées comme suit :

Registre d'enquête publique

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 19 juillet 2018

Arrêté municipal du 17 septembre 2018 portant mise à l'enquête

Avis du Domaine sur la valeur vénale

Dossier technique du Géomètre-Expert :

DOC1 Plan de Situation et extrait cadastral

DOC2 Avant-projet, note de présentation

DOC3 Avant-projet, Plan de l'Etat des Lieux

DOC4a Plan du Projet

DOC4b Coupe du Projet

### Analyse du dossier soumis à l'enquête.

M. DIFFONTY Pascal, propriétaire indivis du Domaine du Haut des Terres Blanches, souhaite déplacer l'assiette dudit chemin au niveau du domaine, sur une longueur de 50 m, afin de pouvoir améliorer les conditions d'accès et de stationnement à sa propriété.

Ce chemin, sans issue, prend naissance sur l'Avenue Impériale (VC 16) et son emprise varie entre 4 et 3 m. Sa largeur est réduite à moins de 3m au-delà du domaine du Haut des Terres Blanches qui constitue la dernière propriété bâtie desservie. Traité en enrobé jusqu'au domaine, il est ensuite en mauvaise état (ancien revêtement en bicouche ou autre).

M. DIFFONTY Pascal a confié l'étude Technique et Foncière de cette demande de déplacement au Cabinet COURBI, Société de Géomètres-Experts, à ORANGE. Cette étude formant le dossier technique évoqué plus haut.

M. DIFFONTY Pascal s'engage à prendre en charge la réalisation de l'ensemble des travaux nécessaires à ce dévoiement ainsi qu'à financer intégralement l'ensemble des dépenses occasionnées par cette opération.

Les caractéristiques du projet telles qu'elles résultent de l'Etude Technique et Foncière du Cabinet COURBI et qui ont été visées dans la Délibération n° 44/2018 du 19 juillet 2018 montrent que « le nouveau tracé ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation et permet de créer sur des parcelles appartenant à M. DIFFONTY un nouveau chemin d'une largeur de 4m. » L'échange de tracé entre l'ancien et le nouveau se faisant sur une superficie de 179 m<sup>2</sup>.

Dans cet ordre des choses, dans la mesure où le déplacement implique la cession d'une surface de 179 m<sup>2</sup> du chemin rural ainsi que l'intégration d'une surface similaire, une Enquête Publique doit être organisée, c'est l'objet de la présente enquête.

### Observations du public portées sur le registre d'enquête et Réponse.

Ces observations sont au nombre de deux, leurs auteurs sont M. NURY Daniel, et M. MAYARD Didier.

- 1- M. Daniel NURY : souhaite connaître la période des travaux.
- 2- M. Didier MAYARD : souhaite connaître les modalités de consultation du recensement des chemins vicinaux.

Réponse à M. Daniel NURY. Une fois la procédure administrative terminée et les autorisations qui en résultent, signifiées au demandeur, la période de travaux sera naturellement ouverte.

Réponse à M. Didier MAYARD. Les chemins vicinaux ont été incorporés à la voirie communale en 1959. Aujourd'hui le recensement de l'ensemble des chemins de la commune est consultable sur simple demande à la mairie, par la consultation du Tableau des Voies Communales et du Répertoire des Chemins Ruraux.

Réception du public par le Commissaire Enquêteur.

Lors du siège en mairie, une seule personne a rencontré le Commissaire Enquêteur, M. DIFFONTY, auteur de la demande du déplacement du chemin Des Terres Blanches, souhaitant rappeler au Commissaire Enquêteur les tenants et aboutissants de sa demande.

Ainsi est clos le rapport de l'enquête publique en vue de la  
Cession et Déplacement d'une partie du Chemin des Terres Blanches

Fait à AVIGNON le 29 novembre 2018  
Commissaire Enquêteur,  
D. VAIREL

